

FICHE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

Les premiers vaccins de votre enfant : Ce que vous devez savoir

Many Vaccine Information Statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

Les vaccins inclus dans cette fiche d'information sont susceptibles d'être administrés lors d'une même consultation chez des enfants en bas âge et pendant la petite enfance. Il existe d'autres *fiches d'informations sur la vaccination* pour les autres vaccins qui sont également recommandés pour les jeunes enfants (rougeole, oreillons, rubéole, varicelle, rotavirus, grippe et hépatite A)

Votre enfant va recevoir ces vaccins aujourd'hui :

DTCoq Hib Hépatite B PCV Polio

(Professionnel de santé : cochez les cases appropriées.)

1. Pourquoi se faire vacciner ?

La vaccination prévient les maladies. La vaccination infantile est essentielle, car elle contribue à fournir une immunité avant que les enfants ne soient exposés à des maladies pouvant mettre en jeu le pronostic vital.

Diphtérie, tétanos et coqueluche (DTCoq)

- **La diphtérie (D)** peut entraîner des difficultés respiratoires, une insuffisance cardiaque, une paralysie ou le décès.
- **Le tétanos (T)** provoque le raidissement douloureux des muscles. Le tétanos peut entraîner de graves problèmes de santé, notamment une incapacité à ouvrir la bouche, des troubles de la déglutition et de la respiration, ou le décès.
- **La coqueluche (Coq)**, également connue sous le nom de « toux des cent jours », peut provoquer une toux violente incontrôlable qui rend difficile la respiration et la consommation d'aliments ou de boissons. La coqueluche peut être extrêmement grave, en particulier chez les bébés et les jeunes enfants, et provoquer une pneumonie, des convulsions, des lésions cérébrales ou le décès.

Maladie à Hib (*Haemophilus influenzae* de type b)

Haemophilus influenzae de type b peut provoquer de nombreux types différents d'infections. Les bactéries Hib peuvent provoquer une maladie bénigne, comme des infections de l'oreille ou une bronchite, ou une maladie grave, comme des infections du sang. L'infection à Hib peut également provoquer une pneumonie, un gonflement sévère de la gorge, rendant la respiration difficile, ainsi que des infections du sang, des articulations, des os et de la membrane cardiaque. L'infection sévère à Hib, aussi appelée « infection

invasive à Hib », nécessite un traitement à l'hôpital et peut parfois entraîner le décès.

Hépatite B

L'hépatite B est une maladie du foie qui peut provoquer une maladie légère pouvant durer quelques semaines, ou peut mener à une maladie grave et permanente. L'infection aiguë par le virus de l'hépatite B est une maladie à court terme qui peut entraîner de la fièvre, de la fatigue, une perte d'appétit, des nausées, des vomissements, une jaunisse (jaunissement de la peau ou des yeux, urines foncées, selles de couleur argile) et des douleurs dans les muscles, les articulations et l'estomac. L'infection chronique par le virus de l'hépatite B est une maladie de longue durée qui survient lorsque le virus demeure dans l'organisme. La plupart des personnes qui développent par la suite une hépatite B chronique n'ont pas de symptômes, mais cette maladie est néanmoins très grave et peut provoquer des lésions hépatiques (cirrhose), un cancer du foie et le décès.

Infection à pneumocoques (PCV)

Les infections à pneumocoques désignent toute maladie causée par une bactérie pneumococcique. Ces bactéries peuvent causer plusieurs types de maladies, dont la pneumonie, qui est une infection des poumons. Outre la pneumonie, les bactéries pneumococciques peuvent également provoquer des infections de l'oreille, des infections des sinus, une méningite (infection des tissus recouvrant le cerveau et la moelle épinière) et une bactériémie (infection du sang). La plupart des infections à pneumocoques sont bénignes.



U.S. Department of
Health and Human Services
Centers for Disease
Control and Prevention

Cependant, certaines peuvent entraîner des problèmes à long terme, comme des lésions cérébrales ou une perte de l'audition. La méningite, la bactériémie et la pneumonie causées par une maladie à pneumocoques peuvent être mortelles.

Polio

La **polio** (ou poliomyélite) est une maladie invalidante et mettant en jeu le pronostic vital, causée par le virus de la polio, qui peut infecter la moelle épinière d'une personne, entraînant une paralysie. La plupart des personnes infectées par le virus de la polio n'ont pas de symptômes, et beaucoup d'entre elles guérissent sans aucune complication. Certaines personnes infectées par le poliovirus présenteront des maux de gorge, de la fièvre, de la fatigue, des nausées, des maux de tête ou des maux d'estomac, et la plupart des personnes présentant ces symptômes guériront également sans complications. Un plus petit groupe de personnes développera des symptômes plus graves : paresthésie (sensation de picotements dans les jambes), méningite (infection de la membrane recouvrant la moelle épinière et/ou le cerveau), ou paralysie (incapacité à bouger des parties du corps) ou faiblesse dans les bras, les jambes, ou les deux. La paralysie peut entraîner une invalidité permanente et le décès.

2. Vaccins DTCoq, Hib, hépatite B, antipneumococcique conjugué et polio

Les nourrissons et les enfants ont généralement besoin de :

- 5 doses de **vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche acellulaire (DTCoq)**
- 3 ou 4 doses de **vaccin anti-Hib**
- 3 doses de **vaccin contre l'hépatite B**
- 4 doses de **vaccin antipneumococcique conjugué (PCV)**
- 4 doses de **vaccin contre la polio**

Certains enfants doivent recevoir un nombre de doses inférieur ou supérieur au nombre habituel de doses de certains vaccins pour obtenir la meilleure protection en raison de leur âge au moment de la vaccination ou d'autres circonstances.

Il peut également être recommandé aux **enfants plus âgés, aux adolescents et aux adultes** présentant certains problèmes de santé ou d'autres facteurs de risque ou qui n'ont pas été vaccinés antérieurement de recevoir 1 ou plusieurs doses de certains de ces vaccins.

Ces vaccins sont administrés soit seuls soit dans le cadre d'un vaccin combiné (un type de vaccin qui combine plus d'un vaccin en une seule injection).

3. Parlez-en avec votre professionnel de santé

Indiquez à la personne administrant le vaccin si l'enfant recevant le vaccin :

Pour tous ces vaccins :

- A fait une **réaction allergique après une précédente injection du vaccin**, ou a **des allergies graves mettant en jeu le pronostic vital**.

Pour le DTCoq :

- A fait une **réaction allergique après une précédente injection d'un vaccin protégeant contre le tétanos, la diphtérie ou la coqueluche**.
- A eu un **coma, une diminution du niveau de conscience ou des convulsions prolongées dans les 7 jours suivant une dose précédente de tout vaccin contre la coqueluche (DTP ou DTCoq)**.
- Est atteint d'**épilepsie ou d'un autre trouble neurologique**.
- A déjà développé un **syndrome de Guillain-Barré** (également dénommé « SGB »).
- A présenté une **douleur ou un gonflement sévère après une dose antérieure d'un vaccin protégeant contre la diphtérie ou le tétanos**.

Pour le PCV :

- A présenté une **réaction allergique après avoir reçu une dose précédente de tout vaccin conjugué contre le pneumocoque (PCV13, PCV15, PCV20 ou un vaccin conjugué contre le pneumocoque antérieur dont le nom est PCV7) ou à tout vaccin contenant une anatoxine diphtérique** (par exemple, le DTCoq)

Dans certains cas, le professionnel de santé qui suit votre enfant peut décider de remettre la vaccination à une prochaine visite.

Les enfants souffrant de maladies bénignes, comme un rhume, peuvent se faire vacciner. Les enfants modérément ou gravement malades doivent généralement attendre d'être guéris pour recevoir le vaccin.

Le professionnel de santé qui suit votre enfant peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

4. Risques de réaction au vaccin

Pour tous ces vaccins :

- Une douleur, une rougeur ou un gonflement à l'endroit où l'injection est administrée peut survenir après la vaccination.

Pour le vaccin DTCoq, le vaccin anti-Hib, le vaccin contre l'hépatite B et le PCV :

- Une fièvre peut survenir après la vaccination.

Pour le vaccin DTCoq :

- Une irritabilité, une sensation de fatigue, une perte d'appétit et des vomissements peuvent parfois survenir après la vaccination DTCoq.
- Des réactions plus sévères, comme des convulsions, des pleurs ininterrompus de 3 heures ou plus, ou une fièvre élevée (dépassant 40,5 °C [105 °F]) après la vaccination DTCoq surviennent beaucoup moins souvent. Dans de rares cas, le vaccin est suivi par un gonflement de tout le bras ou de toute la jambe, en particulier chez les enfants plus âgés lorsqu'ils reçoivent leur quatrième ou cinquième injection.

Pour le PCV :

- Une perte d'appétit, une agitation (irritabilité), une sensation de fatigue, des céphalées et des frissons peuvent survenir après la vaccination contre le PCV.
- Les jeunes enfants qui reçoivent un vaccin conjugué contre le pneumocoque en même temps que le vaccin antigrippal inactivé peuvent présenter un risque accru de convulsions dues à la fièvre. Demandez plus de renseignements à votre médecin.

Comme avec tout médicament, il existe un très faible risque que le vaccin cause une réaction allergique grave, d'autres lésions graves, voire le décès.

5. Que faire en cas de problème grave ?

Une réaction allergique peut survenir une fois que la personne vaccinée aura quitté l'hôpital. Si vous observez des signes de réaction allergique grave (urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficulté à respirer, accélération du rythme cardiaque, étourdissements ou faiblesse), appelez le **9-1-1** et accompagnez la personne à l'hôpital le plus proche.

Pour les autres signes qui vous inquiéteraient, appelez votre professionnel de santé.

Les réactions indésirables doivent être signalées dans le Système américain de notification des manifestations postvaccinales indésirables (Vaccine Adverse Event Reporting System, VAERS). Votre professionnel de santé effectuera généralement ce signalement ; vous pouvez aussi le faire vous-même. Consultez le site Internet du VAERS à l'adresse suivante www.vaers.hhs.gov ou appelez le **1-800-822-7967**. *Le VAERS est uniquement destiné à recevoir les signalements de réactions ; les membres du personnel du VAERS ne donnent pas d'avis médical.*

6. Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins (National Vaccine Injury Compensation Program, VICP) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins. Les réclamations concernant un dommage présumé ou un décès dû à la vaccination doivent être déposées dans les délais impartis, qui peuvent n'être que de deux ans. Consultez le site Internet du VICP à l'adresse suivante www.hrsa.gov/vaccinecompensation ou appelez le **1-800-338-2382** pour en savoir plus sur le programme et apprendre à déposer une réclamation.

7. Pour en savoir plus

- Parlez-en à votre médecin.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre région.
- Consultez le site Internet de la Food and Drug Administration (FDA) pour obtenir les notices des vaccins et des informations supplémentaires à l'adresse suivante : www.fda.gov/vaccines-blood-biologics/vaccines.
- Contactez les centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) :
 - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)**, ou
 - Consultez le site Internet du CDC à l'adresse suivante www.cdc.gov/vaccines.

French translation provided by Immunize.org

Vaccine Information Statement (Interim)
Multi Pediatric Vaccines

42 U.S.C. § 300aa-26
7/24/2023

OFFICE
USE
ONLY

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (*Michigan Care Improvement Registry*). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

DCH-1397F

AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.